

# SEANCE DU 15 DECEMBRE 2021

~~~~~

**Date de convocation** : 9 Décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 15 Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GROSSET, Maire.

**Etaient Présents** : HILAIRE Christine, DAYDE Francis, MOURIER Patrick, CHAMPEAU ALAIN, POURRAZ Mylène, CUOQ Virginie, LEGRAND MARTINY Anne-Marie, VAZ Helder, SOULIER David, BERTHON Grégory, POUDROUX Sandra, MARTINHO Lionel, GEMENS Monique, VAUTENIN Christian BOUTEILLON Malorie et PELOUX Bruno

**Etaient Absents excusés** : SABATERY Sandrine et RIEU Elodie.

Mme Mylène POURRAZ a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 4 Octobre 2021 est approuvé après lecture.

## **1) ALSH Les Petits Grillons : Convention Territoriale avec la CAF**

Le Contrat Enfance Jeunesse a pris fin le 31 décembre 2020, il est remplacé par la Convention Territoriale Globale (CTG), avec un champ d'action beaucoup plus large.

La branche famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des CAF, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Cette Convention Territoriale Globale est conclue avec la Caf de Vaucluse, la Caf de la Drôme, la MSA Alpes Vaucluse, la CCEPPG et les communes de Grillon, Richerenches, Valréas et Visan pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

Les champs d'intervention conjoints issus du diagnostic et faisant l'objet du projet de territoire sont :

- Accès aux droits et inclusion numérique,
- Petite enfance,
- Enfance et Jeunesse,
- Accompagnement à la parentalité,
- Animation de la vie sociale
- Logement et habitat.

Le CTG matérialise l'engagement conjoint de la CAF et de la Collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du Contrat Enfance et Jeunesse passé avec la collectivité signataire, la CAF s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1 et les répartir directement entre les structures du Territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire CTG ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en annexe 2 (ALSH Périscolaire Les Petits Grillons).

Ces engagements pourront être modifiés en fonction de l'évolution des compétences détenues.

Cette convention est conclue pour 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et jusqu'au 31 décembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la Convention Territoriale Globale à passer avec la CAF et les autres collectivités partenaires,
- Précise que la convention est conclue pour 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et jusqu'au 31 décembre 2025,
- Autorise M. le Maire à signer la convention Territoriale Globale.

**2) CAF Avenant Prestation de Service – Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) « Périscolaire » -**  
**- Aide spécifique rythmes éducatifs (ASRE)**  
**- Bonus « Territoire CTG »**

Comme inscrit dans la Convention d'objectifs et de gestion 2018-2022 signée entre la branche Famille et l'Etat, le financement des Accueils de loisirs sans hébergement périscolaires évolue. Les financements de base selon les temps concernés : la prestation de service Alsh « Périscolaire » ou l'Aide spécifique aux rythmes éducatifs, sont complétés progressivement par le bonus « Territoire CTG » au fur et à mesure de l'arrivée à échéance des Contrats enfance et jeunesse (CEJ). Il est attribué aux équipements soutenus financièrement par des collectivités

locales signataires avec la CAF d'une Convention Territoriale Globale (CTG).

Le bonus Territoire CTG est une aide complémentaire à la Prestation de service ALSH ou à l'ASRE versée aux structures soutenues financièrement par une collectivité locale engagée auprès de la CAF dans un projet de territoire au service des familles. Cet engagement se matérialise par la signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG). Issue des financements accordés précédemment au titre du contrat enfance et jeunesse, cette subvention de fonctionnement vise à favoriser la pérennité de l'offre existante en matière d'accueil de loisirs périscolaires et à améliorer l'accessibilité tarifaire aux équipements.

Le bonus territoire CTG est attribué à un équipement remplissant les conditions suivantes :

- être éligible à la Pso Alsh : Périscolaire, extrascolaire, accueil adolescents ou aide spécifique rythmes éducatifs (Asre),
- être soutenu financement par la collectivité territoriale ayant la compétences jeunesse,
- être inscrit sur le territoire sur lequel une Convention territoriale globale (CTG) a été signée entre la Caf et la collectivité locale,
- dont l'offre d'accueil existe au moment de l'élaboration de la CTG.

Le financement du bonus territoire CTG est accordé dans la limite de l'offre existante qui s'élève pour l'année de référence de la présente convention à : 25 646,10 heures d'accueil.

Le montant forfaitaire du bonus territoire CTG pour les heures existantes : 0,43 €/heure.

Le bonus territoire CTG est plafonné de telle sorte que la somme des subventions de fonctionnement sur fonds nationaux (PSO, bonification plan mercredi, bonus territoire CTG...) ne dépasse pas 80 % des charges de l'Alsh. En cas de dépassement, l'écrêtement se fera sur le montant du bonus territoire CTG.

Le financement au titre du bonus territoire CTG d'heures nouvelles au-delà de l'offre existante n'est pas possible.

Cet avenant à la convention d'objectifs et de financement est conclu pour 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et jusqu'au 31 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant à la Convention d'objectifs et de financement à passer avec la CAF,
- Précise que la convention est conclue pour 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et jusqu'au 31 décembre 2021,
- Autorise M. le Maire à signer la convention.

Il est précisé que pour l'année 2020 la CAF a versé à la commune dans le cadre du CEJ 11 939 € et une prestation de service (sur le nombre d'heures de présence des enfants au périscolaire) 14 041 € (avec 2 990 € pour les TAP).

### **3) Dénomination d'une voie publique « Rue Basse »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant :

- L'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination de la voie nouvelle reliant l'Avenue du Comtat au Vialle du nom de « Rue Basse »,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte la dénomination « rue Basse ».

- charge Monsieur le maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

### **4) Installation de défibrillateurs :**

Dans le cadre de l'achat mutualisé de défibrillateurs mis en œuvre par la Communauté de Communes et afin d'être conforme à la réglementation, la mairie va installer deux défibrillateurs : un à la salle des Fêtes et le deuxième à la salle du 3<sup>ème</sup> Age.

Ils seront installés à l'intérieur des bâtiments afin d'éviter le vandalisme.

L'acquisition s'élève à 2 196 € H.T. à la société Défibril. La maintenance annuelle s'élève à 220 € H.T..

### **5) Maison de Santé : départ du cardiologue :**

M. le Maire donne lecture du courrier du cardiologue qui a quitté la Maison de santé pour raisons personnelles.

M. le Maire précise qu'il laisse une importante patientèle et que cela lui occasionne de grosses difficultés.

Par ailleurs, le Docteur DAHMANI propose un prestataire partenaire, intéressé de louer son local. Ce prestataire de soins à domicile propose une prise en charge de maladies respiratoires et d'apnée du sommeil.

M. le Maire explique, qu'aujourd'hui, il est préférable d'attendre de voir l'évolution et surtout donner la préférence à un médecin généraliste...

### **6) Programme de voirie 2021 :**

M. le Maire annonce que les travaux sont achevés. Un travail remarquable a été effectué pour la plateforme du terrain multisports. Un appel d'offres pour la city stade a été lancé et se clôture le 17 décembre.

### **7) Aménagement de la Route de Richerenches :**

Monsieur le Maire précise que le conseil Régional n'a toujours pas donné de réponse concernant la demande de subvention. En cas de refus, il sera fait d'autres demandes de subventions.

Le comptage des véhicules fait par le Conseil Départemental en juin 2021 a donné un passage moyen de 1900 véhicules par jour et 35 poids lourds. Le projet reste conforme au critère de moins de 4000 véhicules par jour.

Le projet est toujours en suspend et subordonné à l'octroi des subventions.

### **8) P.L.U. :**

Monsieur le Maire explique qu'il a rappelé l'atelier LACROZE pour relancer la procédure avec la nouvelle équipe municipale.

Il précise que l'ensemble du conseil municipal est associé à l'élaboration du P.L.U. ou du moins ceux qui sont intéressés par le sujet.

Une réunion de présentation est programmée le lundi 10 janvier à 19h.

Cela permettra de faire un récapitulatif aux nouveaux élus.

Il reste que la finalisation du P.L.U. sera compliquée car l'A.R.S. exige que la commune trouve une seconde ressource en eau. Dans le cas contraire, elle a menacé de bloquer le P.L.U..

### **9) Questions diverses :**

- Personnel de la mairie : M. le Maire informe qu'après le départ en retraite de Marie-Claude SABATERY, ATSEM, en juin 2021, Renée PIERRE quittera la cantine scolaire vendredi 17 décembre.

Malheureusement, compte tenu des circonstances sanitaires la soirée organisée le 17 décembre a été annulée.

M. le Maire explique qu'un petit comité marquera le départ de Renée, vendredi 17 à midi.

Le poste d'ATSEM de Marie-Claude SABATERY n'a pas été remplacé car une classe de maternelle a été fermée.

Pour remplacer Renée PIERRE, M. le Maire annonce que le poste a été proposé à Mme Malorie BOUTEILLON, qui sera dans l'obligation de démissionner de son poste de conseillère municipale.

M. le Maire précise que Malorie BOUTEILLON, contrairement aux pratiques, a été sollicitée pour un remplacement d'urgence à la cantine alors que la commune n'arrivait pas à trouver de personnel. Elle a démarré par un remplacement de Renée PIERRE pendant 3 mois, puis beaucoup de petits dépannages d'arrêts maladies successifs.

M. la Maire explique qu'elle est recrutée, tout d'abord parce qu'elle est compétente, et titulaire d'un CAP de cuisine. Par ailleurs, elle est de Grillon et a accepté cette proposition.

Elle débutera le 3 janvier 2022. M. le Maire exprime sa gratitude pour le travail de Renée Pierre qui était employée par la mairie depuis 1998 pour un travail exceptionnel. Il remercie Malorie d'avoir accepté de la remplacer.

Mme Malorie BOUTEILLON remercie M. le Maire et exprime sa tristesse de quitter le conseil municipal qui lui a beaucoup apporté. Elle a trouvé cette expérience très intéressante. Elle regrette que la soirée de vendredi soit annulée notamment pour le départ de Renée.

- Marché du samedi matin : il aura lieu le jeudi 23 décembre de 16h30 à 19h30 au lieu du 25 décembre.

- Commission communication : réunion le mardi 21 décembre à 20h.

- Mme Sandra POUDDROUX souhaite faire des rectifications suite à de mauvaises informations concernant les vestiaires du foot qui ne sont pas

autant délabrés que ce qu'elle a évoqué. La buvette aurait besoin d'un rafraîchissement.

M. le Maire informe que les lumières du stade ont été réparées ce jour et que la porte des vestiaires sera réparée prochainement.

- Mme Mylène POURRAZ évoque des courriers de Mme BRUIS concernant le patrimoine de Grillon.

M. le Maire pense qu'il y a sûrement des problèmes de communication dans l'Association du Patrimoine car il rencontre régulièrement la Présidente de l'Association pour débattre de ces sujets. Parfois, certains sont du ressort des particuliers notamment pour la vierge appartenant à M. GOUMARRE, l'action de la commune est limitée. Il précise qu'il a rendez-vous avec Mme MERLIN et le bureau de l'Association le lendemain matin.

Mme Mylène POURRAZ signale la présence régulière d'un drone au-dessus du stade.

- Salle des Fêtes : M. Christian VAUTENIN demande des informations sur le projet restauration de la salle des Fêtes.

M. le Maire informe que le CAUE a été chargé du dossier pour lancer les demandes de subventions.

- Mme Anne-Marie LEGRAND propose de faire la synthèse des commissions aménagement de la CCEPPG au prochain conseil municipal.

- City Stade : le city stade devrait être financé par le Conseil Départemental au titre du contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) pour 70 % soit 43 501,00 €.

Il est demandé si un aménagement pour une mise en sécurité est prévu sur le Chemin des Bœufs. M. le Maire confirme que cela sera étudié.

- Mme Monique GEMENS relance le sujet du chemin du Temple.

M. le Maire explique que la réglementation ne permet pas de faire un sens interdit sauf riverains. Cela est considéré comme discriminatoire par la loi.

- Mme Christine HILAIRE remercie les associations et bénévoles qui ont participé au téléthon et qui ont permis de récolter cette année 3 777,10 €. Une réunion est organisée lundi 20 décembre à 18h30.

- Mme Christine Hilaire rappelle aux élus que les colis de Noël offerts aux aînés de plus de 80 ans sont arrivés et disponibles pour débiter la distribution.

- Le Goûter des aînés est programmé au 13 février 2022.

- M. Francis DAYDE explique que l'organisation du marché de Noël cette année a été très compliquée. Il remercie les services techniques, les conseillers municipaux et leurs conjoints qui ont participé à l'installation de la décoration de la salle des Fêtes.

Il précise que la météo n'était pas terrible ce jour là (beaucoup de vent) et regrette que de nombreux marchés de Noël étaient organisés ce même jour dans d'autres communes. Il souhaiterait que cela soit coordonné.

M. le Maire précise que malheureusement cela reste compliqué vu que le nombre de week end disponible en décembre est limité pour l'ensemble des communes !

- Ecoles numériques : M. Francis DAYDE informe qu'un appel d'offres a été lancé le retour est prévu au 14 janvier 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Jean-Marie GROSSET

Christine HILAIRE

Francis DAYDE

MOURIER Patrick

VAUTENIN Christian

CHAMPEAU ALAIN

LEGRAND MARTINY Anne-Marie

GEMENS Monique

PELOUX Bruno

POURRAZ Mylène

VAZ Helder

SOULIER David

CUOQ Virginie

POUDROUX Sandra

BERTHON Grégory

BOUTEILLON Malorie

MARTINHO Lionel

RIEU Elodie